



Annulation contrat construction pour malfaçons

Par **cajc**, le **02/06/2008** à **23:34**

passation de travaux 28/02/07. ouv chantier 18/07/07. dalle coule 08/07, puis rien plus rien avant debut janvier 08 apres plusieurs relance de notre part. changement centre de travaux (pas courrier pas d appel tel) elevation des murs mais la c est l horreur! malfaçons en tout genre. soubassement rate 1 constat de huissier, dalle non lisse (lors du coulage le beton s est effondre complètement par endroit dans le vide sanitaire). murs: pas droit cote non respecter. fin mars abandon complet des maçons. 2 constat de huissier mise en demeure du constructeur pour reprise des travaux et malfaçons. fin avril nouveaux chef chantier rdv sur chantier compte rendu pour demolition signer. lors de l entreteint le chef de chantier a fait tomber avec ses mains un mur de 8 metres de long sur façade avant (test pour solidifier des murs!). debut mai il nous annonce qu il veuille faire passer leur expert car le constructeur ne veut plus demolir! j ai peur pour la solidite des fondations vu que les murs d elevations de tiennes pas debout. alors ma gestion est : mon dossier est il assez solide pour aller en justice demander une annulation du contrat et demolition complete remise en etat du terrain et remboursement total + indemnisation (je suis deja a 4000 euros de frais intercalaire). depuis la signature du contrat (06/07) aucun courrier de leur part ni appel le vide total. besoin reponse urgente . un vrai cauchemar!